



ARRÊTÉ n°16-2024-03-07-00004

**modifiant l'arrêté préfectoral n° 16-2022-01-18-00002 du 18 janvier 2022 portant renouvellement
de la composition de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites de la Charente
modifié par arrêtés préfectoraux du 12 juin 2022 et du 11 octobre 2023**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment le titre IV du livre III ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment le titre III du livre I, articles R.133-1 à 133-14 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 (articles 8 et 9) relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-2022-01-18-00002 du 18 janvier 2022 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-2022-06-10-00004 du 12 juin 2022 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2022 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-2023-10-11-00001 du 11 octobre 2023 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2022 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Charles JOBART, secrétaire général de la préfecture de la Charente ;

Vu le courriel du 4 mars 2024 de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente informant de la désignation des membres titulaire et suppléant pour le collège des personnes compétentes de la formation spécialisée de la nature ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 16-2022-01-18-00002 du 18 janvier 2022 fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites modifié par arrêtés du 12 juin 2022 et 11 octobre 2023 est modifié comme suit :

– les formations spécialisées des sites et des paysages, des carrières et de la publicité restent inchangées ;

– **la formation spécialisée de la nature** est ainsi modifiée (la modification est en italique et concerne le collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels) :

– **la formation spécialisée de la faune sauvage captive** est ainsi modifiée (la modification est en italique et concerne le collège de personnes qualifiées – représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétentes en matière de faune sauvage captive) :

Formation spécialisée de la nature

Collège des représentants des services de l'État	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et la forêt ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Madame Nicole BONNEFOY Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	Monsieur Michel CARTERET Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
Monsieur François BONNEAU Conseiller départemental canton VAL DE NOUERE	Monsieur François NEBOUT Conseiller Départemental canton ANGOULÊME-3
Monsieur Dominique PEREZ Maire de CLAIX	Monsieur Jean-Jacques VRIGNON Maire de BERNAC
Monsieur Claudy SEGUINAR Maire de VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Madame Martine BEAUMARD Maire de HIERSAC
Collège des personnes qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, et le cas échéant de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles	
Monsieur Jean BERNABEN Association Charente Nature	Monsieur Jean-Pierre SARDIN Association Charente Nature
Monsieur Nicolas ROUSSILLON Chambre d'Agriculture de la CHARENTE	Monsieur David TIREAU Chambre d'Agriculture de la CHARENTE
Monsieur Pierre LANDRÉ Centre National de la Propriété Forestière	Madame Isabelle LEYDIER-DELAVALLADE Centre National de la Propriété Forestière
Monsieur Pierre BONNEAU Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France	Monsieur Nicolas GERVAIS DE LAFOND Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France
Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels	
Madame Mélanie ADAM Conservatoire d'Espaces Naturels	Monsieur Sébastien FOURNIER Conservatoire d'Espaces Naturels
Monsieur Valentin HORTOLAN Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	Monsieur Mathieu LABROUSSE Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Jean-Luc TESSIER Fédération Départementale de la Chasse	Madame Annie TEXIER Fédération Départementale de la Chasse
Monsieur Patrice LAVOUÉ OFB	Monsieur David NEAU Association Charente Nature

Formation spécialisée des sites et paysages

Collège des représentants des services de l'État	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur départemental de l'agence régionale de santé ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Madame Nicole BONNEFOY Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	Monsieur Michel CARTERET Conseiller Départemental canton BOËME-EHELLE
Monsieur François BONNEAU Conseiller départemental canton VAL DE NOUERE	Monsieur François NEBOUT Conseiller Départemental canton ANGOULÊME-3
Monsieur Dominique PEREZ Maire de CLAIX	Monsieur Jean-Jacques VRIGNON Maire de BERNAC
Monsieur Clauddy SEGUINAR Maire de VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Madame Martine BEAUMARD Maire de HIRSAC
Collège des personnes qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et le cas échéant de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles	
Monsieur Jean BERNABEN Association Charente Nature	Monsieur Jean-Pierre SARDIN Association Charente Nature
Monsieur Nicolas ROUSSILLON Chambre d'Agriculture de la CHARENTE	Monsieur David TIREAU Chambre d'Agriculture de la CHARENTE
Monsieur Pierre LANDRÉ Centre National de la Propriété Forestière	Madame Isabelle LEYDIER-DELAVALLE Centre National de la Propriété Forestière
Monsieur Pierre BONNEAU Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France	Monsieur Nicolas GERVAIS DE LAFOND Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France
Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement	
Monsieur Stéphane CAUMET CAUE	Madame Edith SIMORRE CAUE
Madame Sonia FONTAINE Fédération Française du Paysage	Monsieur Vincent CHAUX Fédération Française du Paysage
Madame Fabiola RODRIGUEZ Société Archéologique et Historique de la CHARENTE	Monsieur Jacques BAUDET Historien
Madame Isabelle CHAT-LOCUSSOL Ingénieure agronome	Monsieur Christophe MOINE Lycée Agricole de l'Oisellerie

Pour les demandes d'autorisation environnementale unique (demandes déposées après le 1^{er} mars 2017) concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, le collège des personnes compétentes en la matière est remplacé par la formation spécialisée suivante

Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

Madame Melina SAIAH Syndicat des énergies renouvelables	Monsieur Mathieu BERNARD France Energie Eolienne
Monsieur Stéphane CAUMET CAUE	Madame Edith SIMORRE CAUE
Madame Sonia FONTAINE Fédération Française du Paysage	Monsieur Vincent CHAUVEAU Fédération Française du Paysage
Madame Fabiola RODRIGUEZ Société Archéologique et Historique de la CHARENTE	Monsieur Jacques BAUDET Historien

Formation spécialisée de la faune sauvage captive :

Collège des représentants des services de l'État	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population ou son représentant	
Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Madame Nicole BONNEFOY Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	Monsieur Michel CARTERET Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
Monsieur Dominique PEREZ Maire de CLAIX	Monsieur Jean-Jacques VRIGNON Maire de BERNAC
Monsieur Claudy SEGUINAR Maire de VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Madame Martine BEAUMARD Maire de HIRSAC
Collège des personnes qualifiées (représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétentes en matière de faune sauvage captive)	
Docteur Romuald GABARD Vétérinaire	Docteur Catherine VEZZOSI Vétérinaire
Monsieur Jean BERNABEN Association Charente Nature	Monsieur Jean-Pierre SARDIN Association Charente Nature
Monsieur Jean-Luc TESSIER Fédération Départementale de la Chasse	Madame Annie TEXIER Fédération Départementale de la Chasse
Collège des personnes compétentes (responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques)	
Madame Isabelle LEYDIER DELAVALLADE, Charente Nature	Madame Céline PAGOT, Charente Nature
Monsieur Bruno BODIN	Monsieur Jean-Pierre HITIER
Monsieur Jean ARNAUDINAUD	Monsieur Patrice LAVOUÉ - OFB

Le secrétariat de la formation « faune sauvage captive » est assuré par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

Formation spécialisée de la publicité :

Collège des représentants des services de l'État	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Madame Nicole BONNEFOY Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	Monsieur Michel CARTERET Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
Monsieur François BONNEAU Conseiller départemental canton VAL DE NOUERE	Monsieur François NEBOUT Conseiller Départemental canton ANGOULÊME-3
Monsieur Dominique PEREZ Maire de CLAIX	Monsieur Jean-Jacques VRIGNON Maire de BERNAC
Monsieur Claudy SEGUINAR Maire de VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Madame Martine BEAUMARD Maire de HIERSAC
Collège des personnes qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, et le cas échéant de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles	
Monsieur Jean BERNABEN Association Charente Nature	Monsieur Jean-Pierre SARDIN Association Charente Nature
Monsieur Nicolas ROUSSILLON Chambre d'Agriculture de la CHARENTE	Monsieur David TIREAU Chambre d'Agriculture de la CHARENTE
Monsieur Pierre LANDRÉ Centre National de la Propriété Forestière	Madame Isabelle LEYDIER-DELAVALLADE Centre National de la Propriété Forestière
Monsieur Pierre BONNEAU Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France	Monsieur Nicolas GERVAIS DE LAFOND Sté de Protection des Paysages et Esthétique de la France
Collège des personnes compétentes (professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes)	
Madame Audrey LETOURNEUR Société ExterionMedia	Monsieur Maxime RAVON Société ExterionMedia
Monsieur Alain BODIN Société CLEAR CHANNEL	Monsieur Philippe MARCHE Société CLEAR CHANNEL
Monsieur Olivier DUPIN JC DECAUX France	Madame Emilie BOUIN JC DECAUX France
Monsieur Stéphane BERTAGNE Ouest ENSEIGNES	

Formation spécialisée des carrières

Collège des représentants des services de l'État	
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant	
Le directeur départemental des territoires ou son représentant	
Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population ou son représentant	
Collège des représentants élus des Collectivités Territoriales	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Madame Nicole BONNEFOY Conseillère Départementale canton BOIXE et MANSLOIS	Monsieur Michel CARTERET Conseiller Départemental canton BOËME-ECHELLE
Monsieur Jean-Paul ZUCCHI Conseiller départemental canton CHARENTE-CHAMPAGNE	Monsieur Jacques CHABOT Conseiller Départemental canton CHARENTE-SUD
Monsieur Dominique PEREZ Maire de CLAIX	Monsieur Jean-Jacques VRIGNON Maire de BERNAC
Collège des personnes qualifiées en matière de science de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles	
Monsieur Nicolas ROUSSILLON Chambre d'Agriculture de la CHARENTE	Monsieur David TIREAU Chambre d'Agriculture de la CHARENTE
Monsieur Valentin HORTOLAN Fédération Départementale de la Pêche	Monsieur Mathieu LABROUSSE Fédération Départementale de la Pêche
Monsieur Alain BOUSSARIE Association Charente Nature	Monsieur Michel VIGIER Association Charente Nature
Collège des personnes compétentes (représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières)	
Monsieur Vincent AUDOIN SAS CARRIERES AUDOIN et Fils	Monsieur Jean-François IRIBARREN (Car. Du Confolentais)
Madame Juliette CHAUVIÈRE CDMR GROUPE GARANDEAU	Monsieur Thierry MERLE GSM SUD OUEST
Monsieur Olivier MARTIN Entreprise Komorniczak	Monsieur François LÉONARD Entreprise Léonard Bâtiment

Article 2:

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2022 modifié par arrêtés du 12 juin 2022 et du 11 octobre 2023 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Charente restent inchangées.

Article 3 :

Les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites doivent observer une discrétion absolue en ce qui concerne les faits et informations dont ils peuvent avoir connaissance dans l'exercice de leur mandat.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Angoulême, le **07 MARS 2024**

P/La préfète et par délégation,
Le secrétaire général,


Jean-Charles JOBART

Délais et voies de recours :

Le bénéficiaire ou toute personne intéressée qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif de POITIERS d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Ils peuvent également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou le ministre compétent d'un recours hiérarchique. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite étant entendu qu'un recours contentieux peut toujours être introduit dans les deux mois.

